

00008832


REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple-Un But-Une Foi

N° _____/MSAS/ARP

Dakar, le

20 SEPT 2024



MINISTERE DE LA SANTE
ET DE L'ACTION SOCIALE



Agence sénégalaise de
Règlementation pharmaceutique

Le Directeur Général

NOTE DE SERVICE

Une dérogation est accordée aux délégués Médicaux pour leur inscription et paiement de vingt-cinq mille (25000) Francs CFA jusqu'au 31 décembre 2024.

La présente note de service prend effet à compter de sa date de signature.

Destinataires :

- ARP/SG
- Directions de l'ARP
- ARP/DIAF/SRH
- Intéressé/e
- Archives
- Chrono



Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique
Rue A X Rue 6 Point E -Résidence Missia /Dakar - Sénégal
<http://www.arp.sn> - mail: contact@arp.sn